

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
 ZA L'ENFANT
 405 rue Emilien Gautier

Bâtiment Pythagore A
 13290 AIX EN PROVENCE
david.bussy@bureauveritas.com

A l'attention de Lauren RUTYNA
ESID DE LYON
BA 115
 AVENUE MARECHAL FOCH 84100
 ORANGE QUARTIER BONNET
 D'HONNIERES

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R 4412-97 du Code du Travail
 NF X46-102

Date(s) de(s) visite(s) : 09/03/2023 + revisite le 28/06/2023	
Désignation de l'ouvrage : RESEAUX ENTERRES EP EU BT AEP CHAUFFAGE BAT 002 BAT 003 BAT 0106	Type d'ouvrage : ☐ Réseau et ses équipements
Localisation de l'ouvrage : Quartier Bonnet d'Honnieres Avenue maréchal Foch 84100 Orange	Propriétaire : <i>Nom : ESID</i> Donneur d'ordre : <i>Nom : Mlle Lauren RUTYNA</i>
Référence du rapport : 18329582 + 18881469 Rédigé le : 16/03/2023 + 29/06/2023 Date de la commande : 09/03/2023	Référence du programme de travaux : 22 IS 624 PLAN RESEAUX A INVESTIGUER

Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage :		
Nom	Prénom	Fonction
BUSSY	DAVID	DIAGNOSTIQUEUR

Signataire(s) du rapport :			
Nom	Prénom	Fonction	Signature
BUSSY	DAVID	DIAGNOSTIQUEUR	<i>BUSSY</i>

Ce rapport contient 32 pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PERIMETRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme détaillé de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Périmètre de repérage	3
1.3. Programme de repérage	3
2. CONCLUSIONS	3
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante	3
2.2. Moyens à mettre en œuvre par le donneur d'ordre	3
2.3. Investigations complémentaires à réaliser en cours de travaux	4
3. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	4
3.1. Date(s) de visite(s)	4
3.2. Écarts, adjonctions ou suppressions par rapport à la NF X46-102 et justification :	4
3.3. Stratégie de prélèvements mise en œuvre	4
4. RESULTATS DU REPERAGE	5
4.1. Constitution des zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)	5
4.2. Liste des produits et matériaux contenant de l'amiante	7
4.3. Liste des produits et matériaux ne contenant pas d'amiante	8
4.4. Investigations complémentaires à réaliser en cours de travaux	9
4.5. Moyens nécessaire à mettre en œuvre par le donneur d'ordre	9
4.6. Tableau estimatif des quantités d'amiante	9
5. ANNEXES	10
5.1. Croquis de repérage	10
5.2. Photos	14
5.3. Attestation d'assurance	25
5.4. Certificat de compétence	27
5.5. Rapports d'analyses du laboratoire	28

1. PROGRAMMES ET PERIMETRE DE LA MISSION

1.1. Programme détaillé de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon les documents portés à la connaissance du technicien de repérage par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Recherche d'amiante dans les regards EU EP BT AEP et chauffage de la zone définie en jaune sur le plan donné en vue de la démolition du bâtiment 002 et 003

1.2. Périmètre de repérage

Parties de l'ouvrage suivantes :
Regard et tampon.

1.3. Programme de repérage

Composants d'ouvrages	Partie de composant
Famille	
Ouvrage	Réseaux enterrés

- Autre(s) sous-domaine(s) d'activité concernés par le programme de travaux
 - Réseaux EP EU BT AEP et chauffage

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent pré rapport, des ouvrages n'ont pu être repérés avant l'engagement des travaux et doivent en conséquence faire l'objet de repérage en cours de travaux. A ce stade, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Description
Zone voirie 0102 Entrée portail	Regard EP	Conduit principal	Conduit fibro ciment
Chaufferie Bat 003	Chaudière	Joint de bride	Joint noir amianté
Chaufferie Bat 002	Chaudière	Joint de bride	Joint blanc amianté

2.2. Moyens à mettre en œuvre par le donneur d'ordre

Ouvrage ou partie d'ouvrage restant à investiguer	Motifs	Moyens à mettre en œuvre par le donneur d'ordre
Linéaire réseau	Phase travaux	Réalisation de tranchés

2.3. Investigations complémentaires à réaliser en cours de travaux

Des ouvrages, zones ou linéaires ne seront accessibles qu'en cours de travaux.

Le donneur d'ordre devra faire effectuer des investigations complémentaires en cours de travaux lorsque ces ouvrages, zones ou linéaires seront accessibles :

Ouvrages, zones, linéaires restants à investiguer	Motif de non-investigation
Zone réseau EP EU Bat 001	Regard recouvert par bloc béton non soulevable
Réseau AEP parking 0102	Enterré sous voirie non visible ni accessible
Réseau BT entre Bat 003 et 002	Enterré sous voirie non visible ni accessible
Pompe enterrée dans regard AEP parking 102	Enterré sous bloc de terre

3. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

3.1. Date(s) de visite(s)

09 MARS 2023 + 28/06/2023 visite visuelle complémentaire

3.2. Écarts, adjonctions ou suppressions par rapport à la NF X46-102 et justification :

Absence de documents ou d'informations concernant :

- ☐ les plans ou croquis des ouvrages objets du repérage
- ☒ les années de fabrication, de mise en service, de mise en exploitation, de modification
- ☒ la construction, les caractéristiques particulières des ouvrages, les modifications survenues (réparation, maintenance, remplacement etc.)
- ☒ les rapports de repérage déjà réalisés
- ☐ les éléments d'information nécessaires à l'accès aux différentes parties des ouvrages en toute sécurité
- ☐ les modalités d'accès, de circulation et de planification

Les modalités suivantes n'ont pas été mises en œuvre :

- ☐ pas de fourniture de certains moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder et permettre l'examen des ouvrages (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.)
- ☐ pas de mise à l'arrêt des ouvrages

3.3. Stratégie de prélèvements mise en œuvre

Stratégie de prélèvements
Conforme aux spécifications de la norme NF X46-102

4. RESULTATS DU REPERAGE

4.1. Constitution des zones présentant des similitudes d'ouvrage

- Matériau ou produit contenant de l'amiante

Composant de référence	Localisation élément témoin	Matériau ou produit contenant de l'amiante	Critère de décision
Réseau principal EU	Regard EU	Conduit maçonné	Résultat d'analyse
Chaudière Bat 003	Conduit de chauffage	Joint de bride	Résultat d'analyse
Chaudière Bat 002	Conduit de chauffage	Joint de bride	Résultat d'analyse

➤ Matériau ou produit ne contenant pas d'amiante

Composant de référence	Localisation élément témoin	Matériau ou produit ne contenant pas d'amiante	Critère de décision
Réseau EP Bat 002	Regard	Conduit PVC dans tampon béton	Par nature ne contient pas d'amiante
Réseau EP Bat voirie 102	Regard	Conduit mâchefer	Résultat d'analyse P1
Réseau EU côté nord Bat002	Regard	Conduit maçonné	Résultat d'analyse P3
Réseau EU côté rue de Châteauneuf	Regard	Conduit PVC dans tampon béton	Par nature ne contient pas d'amiante
Réseau	Pompe	Joint de bride	Résultat d'analyse P4
Réseau EU côté nord Bat003	Regard	Conduit PVC dans tampon béton	Par nature ne contient pas d'amiante
Réseau EP Bat 0106	Regard	Conduit PVC dans tampon béton	Par nature ne contient pas d'amiante
Réseau EP Bat 106 voirie 0103	Regard	Conduit PVC dans tampon béton	Par nature ne contient pas d'amiante
Réseau secondaire	Regard 3	Conduits maçonnés dans tampon béton	Résultat d'analyse
Réseau principal	Regard 5	Tampon béton	Par nature ne contient pas d'amiante
Réseau AEP	Regard	Conduit PVC	Par nature ne contient pas d'amiante
Réseau BT	Regard	Fourreaux PVC	Par nature ne contient pas d'amiante
Réseau chauffage Bat 002 et 003	Murs intérieurs	Fourreaux PVC	Par nature ne contient pas d'amiante

4.2. Liste des produits et matériaux contenant de l'amiante

Abréviations du tableau :

X = élément témoin de la ZPSO n°x*

Px = prélèvement pour analyse n°X (hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage)

Sx = sondage n°x faisant suite à investigation approfondie, réalisé sur la ZPSO n°y en complément de l'inspection visuelle

Réseau et ses équipements	Prélèvement pour analyse	Localisation	Ouvrage/composant	Matériau ou produit	Description	Critère Décision
Réseau EU	P2 BV3KM5472	Regard voirie parking 102	Réseau principal enterré	Conduit maçonné	Conduit type fibrociment	Résultat d'analyse
Réseau de chauffage du Bat 003	P5 BV3KM5475	Local chaufferie	Conduit verticale	Joint de bride	Joint noir	Résultat d'analyse
Réseau de chauffage du Bat 002	P6 BV3KM5476	Local chaufferie	Conduit verticale	Joint de bride	Joint blanc	Résultat d'analyse

4.3. Liste des produits et matériaux ne contenant pas d'amiante

Abréviations du tableau :

ZPSO = zone présentant des similitudes d'ouvrage

X = élément témoin de la ZPSO n°x*

Px = prélèvement pour analyse n°X (hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage)

Sx = sondage n°x faisant suite à investigation approfondie, réalisé sur la ZPSO n°y en complément de l'inspection visuelle visuelle

Réseau et ses équipements	Prélèvement pour analyse	Localisation	Ouvrage/composant	Matériau ou produit	Description	Critère Décision
Réseau EP	P1 BV3KM5471	Regard	Réseau principal EP	Conduit	Conduit mâchefer	Analyse
Réseau EU	P2 BV3KN5472	Regard	Réseau	Conduit	Conduit maçonné	Analyse
Réseau AEP	P4 BV3KM5474	Regard	Pompe	Joint de bride	Joint	Analyse

4.4. Investigations complémentaires à réaliser en cours de travaux

Des ouvrages, zones ou linéaires ne seront accessibles qu'en cours de travaux.

Le donneur d'ordre devra faire effectuer des investigations complémentaires en cours de travaux lorsque ces ouvrages, zones ou linéaires seront accessibles :

Ouvrages, zones, linéaires restant à investiguer	Motif de non-investigation
Réseaux EP EU face Bat001 Réseaux BT et AEP non visible	Enterrés sans accès

4.5. Moyens nécessaires à mettre en œuvre par le donneur d'ordre

Ouvrage ou partie d'ouvrage ou zone ou linéaire restant à investiguer	Motifs	Moyens à mettre en œuvre par le donneur d'ordre

4.6. Tableau estimatif des quantités d'amiante

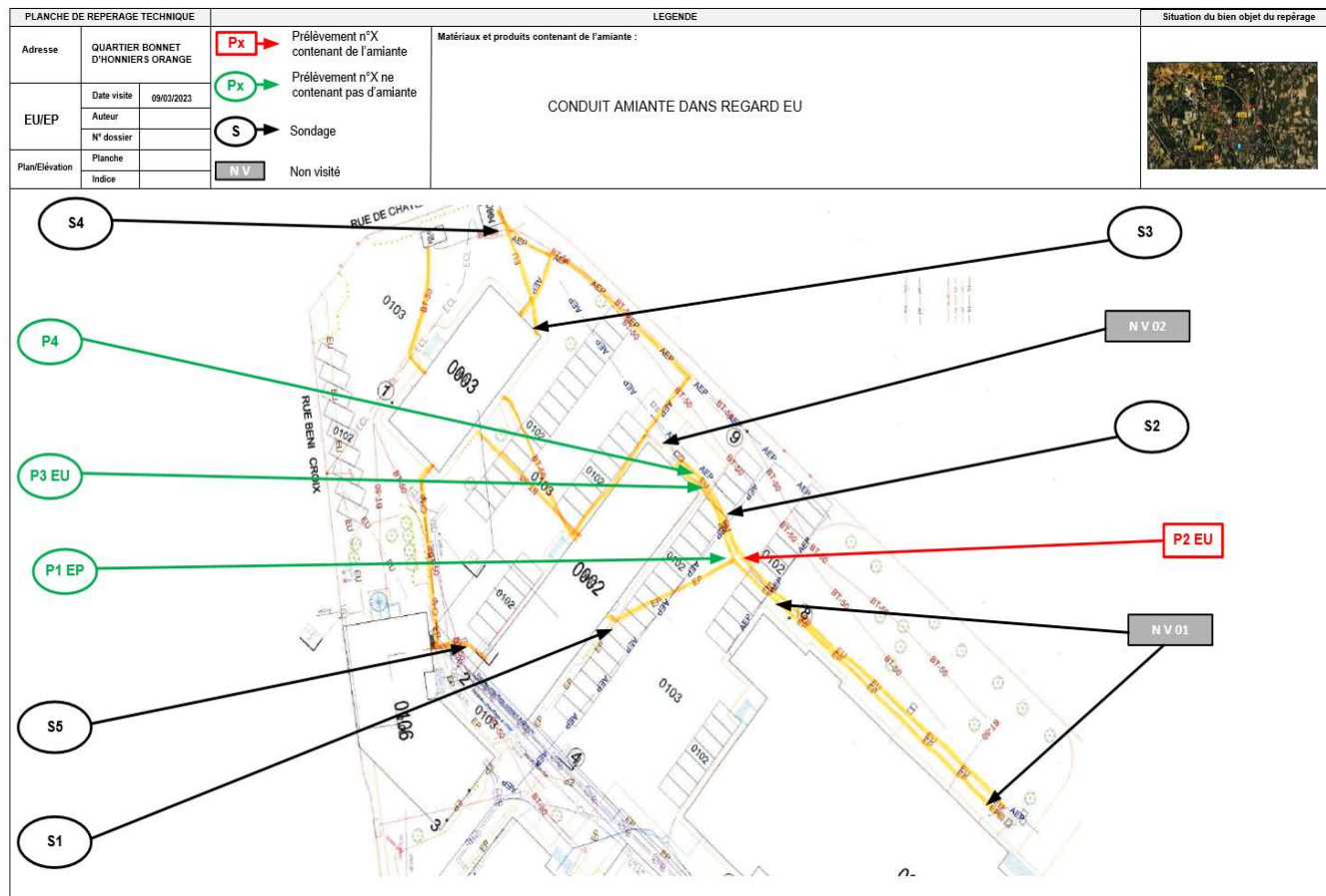
Réseau et ses équipements	Composant	Produit/matériau	Localisation	Quantité estimée
Réseau EU	Conduit	Fibro ciment	Regard	A déterminer pendant la phase travaux
Conduit verticales	Joint de bride	Joint	Chaufferie Bat 002 et 003	1 m ²

Du fait de l'impossibilité d'effectuer un retour sur site (attente de validation client + responsable d'opération), l'estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante conformément à l'article R4412-97-5 du Code du Travail n'a pas été réalisée dans le cadre de la présente mission.

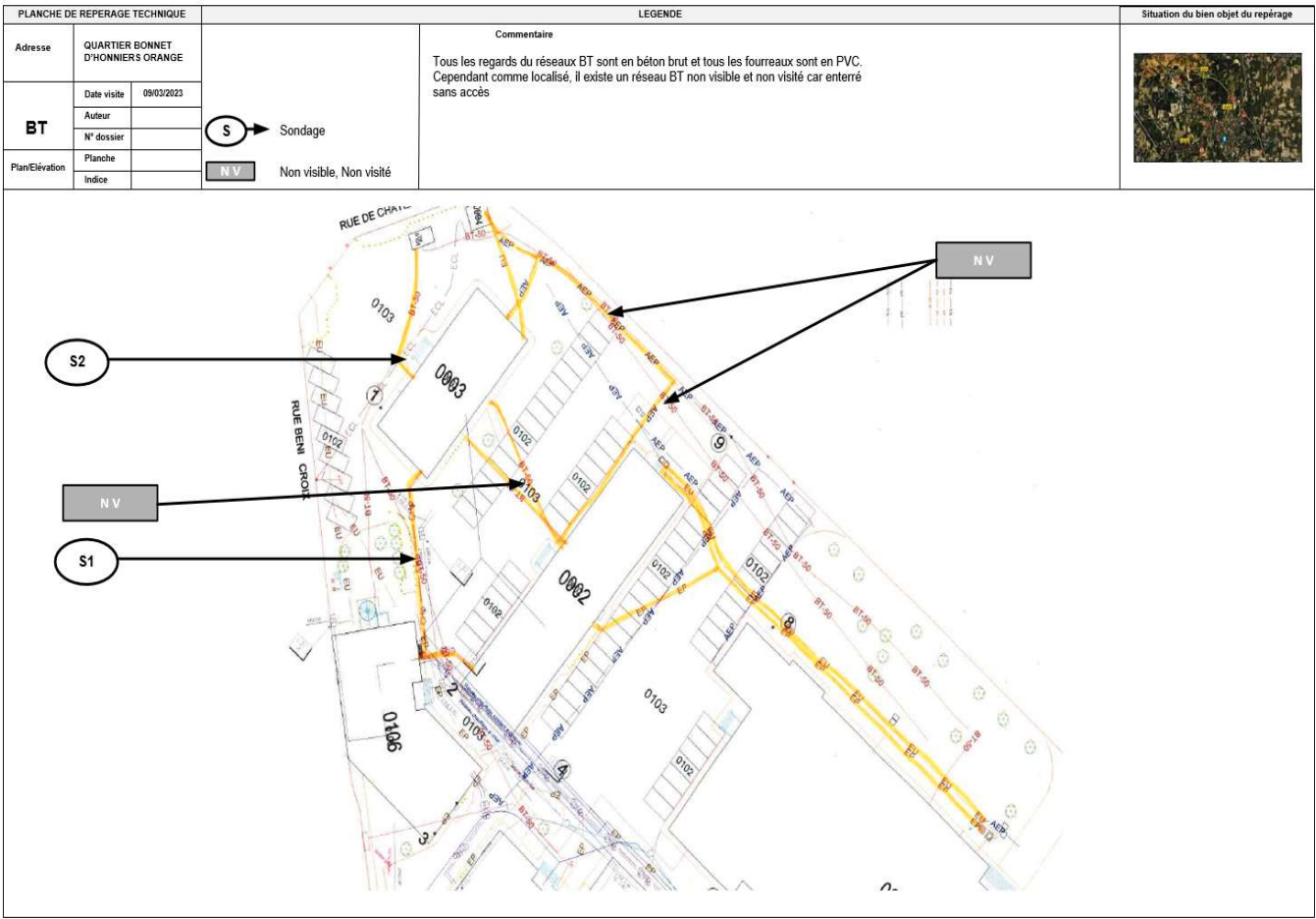
5. ANNEXES

5.1. Croquis de repérage

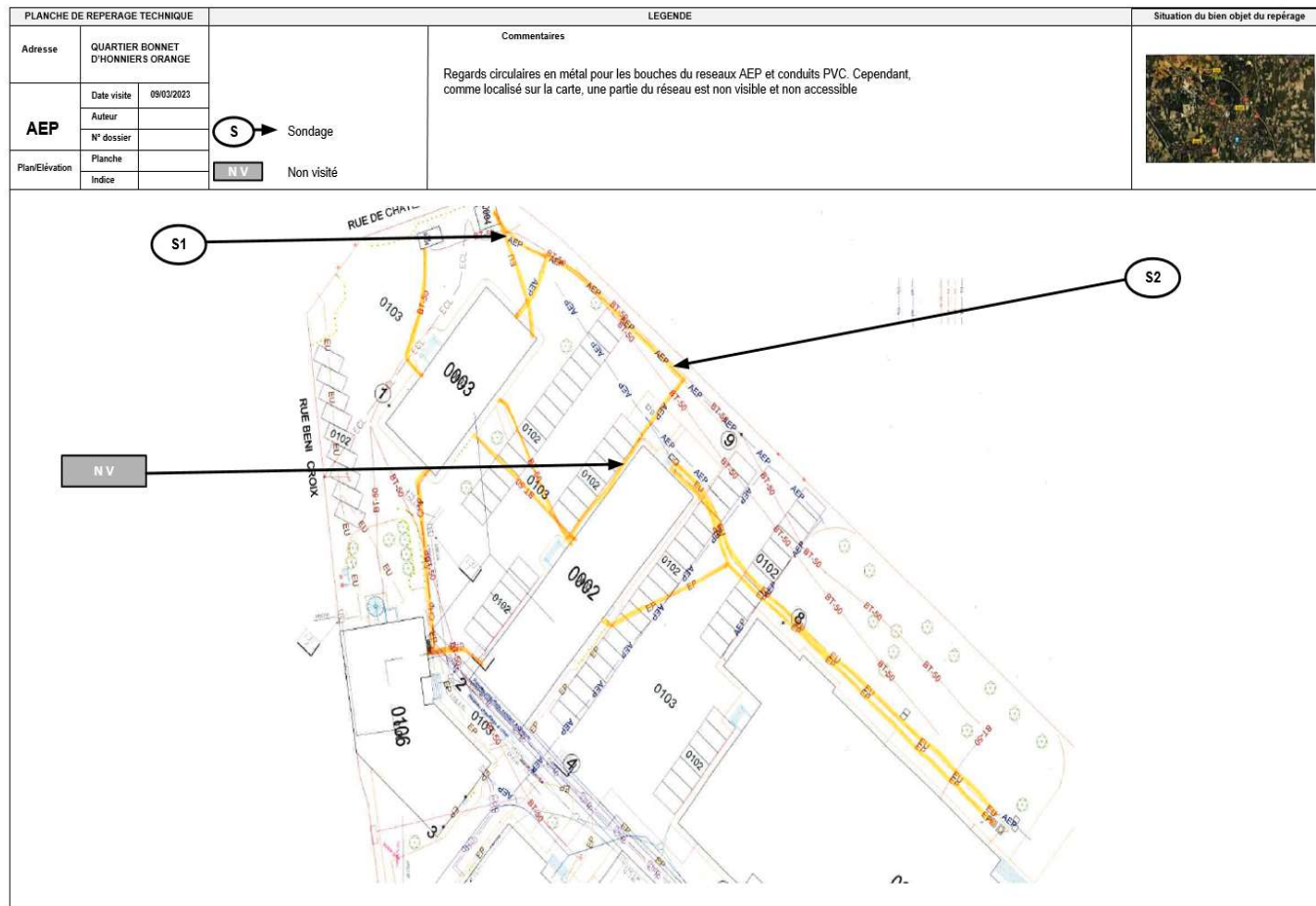
Réseaux EP EU



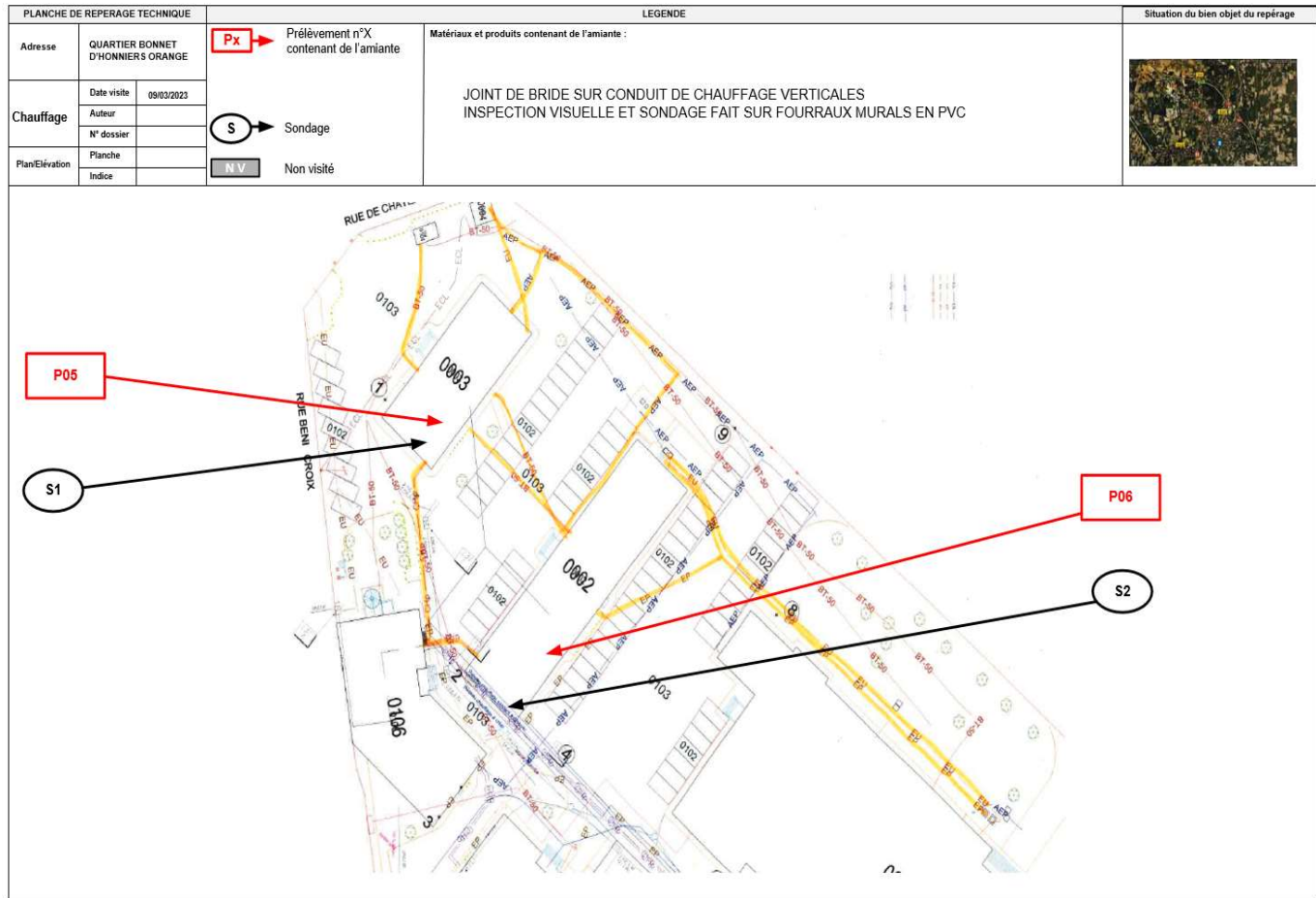
Réseaux BT



Réseaux AEP



Réseaux chauffage



5.2. Photos

Photo n°1



Localisation : P1 RESEAU EP
MACHEFER NON AMIANTE SUR ANALYSE

Photo n°2



Localisation : P2 RESEAU EU

AMIANTE SUR ANALYSE

Photo n°3



Localisation : REGARD RESEAU EP EU BAT 001

NON VISITE 1

Photo n°4



Localisation : REGARD S1 RESEAU EP BAT 002

PVC NON AMIANTE PAR NATURE

Photo n°5



Localisation : RESEAU EU FACADE NORD BAT 002

P3 CONDUIT MACONNE

NON AMIANTE SUR ANALYSE

Photo n°6



Localisation : RESEAU EU FACADE NORD BAT 002

P4 JOINT DE BRIDE

NON AMIANTE SUR ANALYSE

Photo n°7



Localisation : POMPE RESEAU ENTERRE

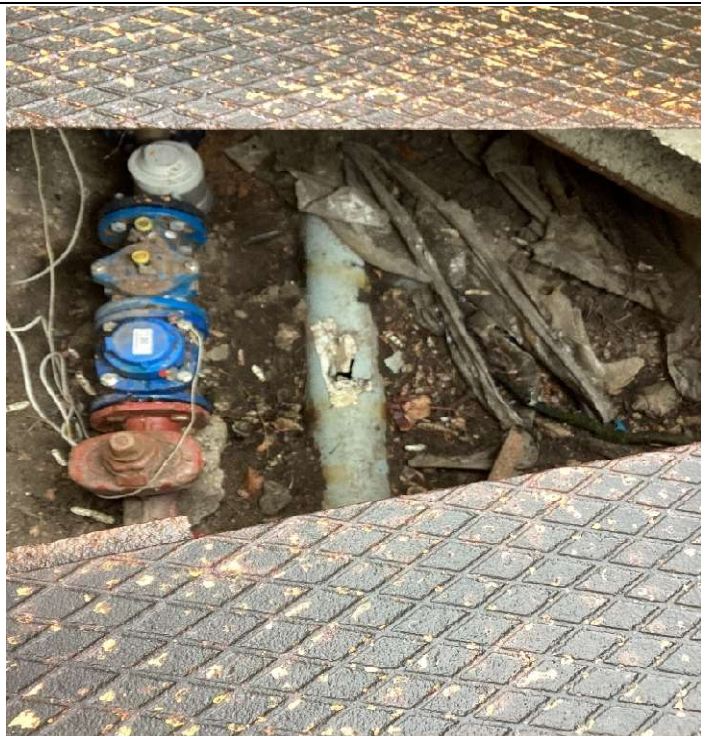
NON VISITE 2

Photo n°8



Localisation : S3 REGARD EU FACADE NORD BAT 003
PVC NON AMIANTE PAR NATURE

Photo n°9



Localisation : S4 VERS RUE CHATEAUNEUF
CONDUIT PVC
NON AMIANTE PAR NATURE

Photo n°10



Localisation : S5 RESEAU EP BAT 106
CONDUIT PVC NON AMIANTE PAR NATURE

Photo n°12



Localisation : S2 RESEAU AEP
CONDUIT PVC BOUCHE METAL NON AMIANTE PAR NATURE

Photo n°12



Localisation : RESEAU AEP PASSAGE 103 ENTRE BAT 002
ET 003

NON VISITE

Photo n°13



Localisation : RESEAU BT S1
FOURREAU PVC NON AMIANTE PAR NATURE

Photo n°14



Localisation : RESEAU BT S2

FOURREAUX PVC NON AMIANTE PAR NATURE

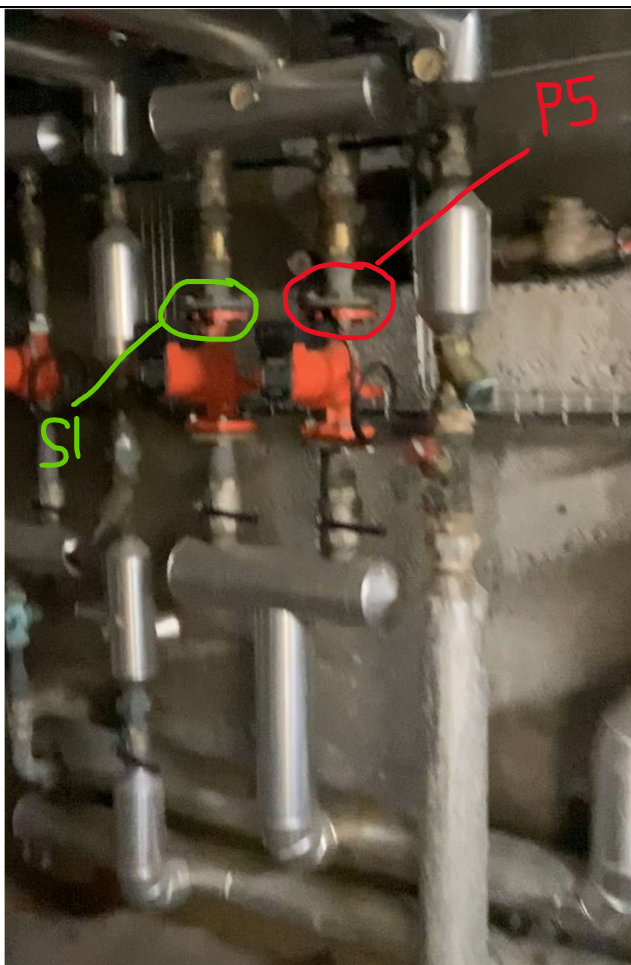
Photo n°15



Localisation : RESEAUX CHAUFFAGE BAT 002 ET BAT 003

S1 ET S2 FOURREAUX PLASTIQUES NON AMIANTE PAR NATURE

Photo n°16



Localisation : P5 JOINT DE BRIDE AMIANTE

CHAUFFERIE BAT003

AMIANTE SUR ANALYSE

S1 JOINT DE BRIDE CAOUTCHOU

LES AUTRES CONDUITS VERTICAUX N'ONT PAS DE
JOINT DE BRIDE APPARANT

Photo n°17



Localisation : P6 JOINT DE BRIDE AMIANTE

CHAUFFERIE BAT002

AMIANTE SUR ANALYSE

5.3. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incombent à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic méréule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.

4) Conseil en performance énergétique.

5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.

6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par sinistre** 1 000 000 EUR

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par année d'assurance** 1 000 000 EUR

La présente attestation valable du 01/01/2023 à zéro heure au 31/12/2023 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 14 décembre 2022

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 12 41 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

5.4. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à
David BUSSY

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	15/06/2022	14/06/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	15/06/2022	14/06/2029

Date : 16/06/2022

Numéro de certificat : 13237763

Laurent Croguennec, Président



BUREAU VERITAS

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX


cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0087
Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

5.5. Rapports d'analyses du laboratoire



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur David BUSY

37 39 Parc du Golf

CS 20512

13593 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-012426-01 Date d'émission de rapport : 16/03/2023 10:47 Page 1/3
 Dossier N° : 23KE006593 Date de réception : 14/03/2023 Date d'analyse : 15/03/2023
 Référence dossier Client: 18329582 - ESID - QUARTIER BONNET D'HONNIERES - OI

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	BV3KM5471 / P1 / regard EP	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron)	MET / J7HU *	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	BV3KM5472 / P2 / regard EU	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP / I8UG *	4 / 4 *	-	Fibres d'amiante de type chrysotile, riébeckite-amiante (crocidolite) *
003	BV3KM5473 / P3 / regard EU	Matériau dur (gris)	MET / J7HU *	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	BV3KM5474 / P4 / joint de bride enterre	Matériau souple de type joint (marron) (foncé)	MET / J7HU *	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005	BV3KM5475 / P5 / joint de bride chauffage bat 003	Matériau de type peinture (gris)	MET / J7HU *	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple (gris) (fibreux)(i) (ii)	MET / GU3P *	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 VERGEZE, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5922

Portée disponible sur

www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-012426-01 Date d'émission de rapport : 16/03/2023 10:47 Page 2/3
 Dossier N° : 23KE006593 Date de réception : 14/03/2023 Date d'analyse : 15/03/2023
 Référence dossier Client: 18329582 - ESID - QUARTIER BONNET D'HONNIERES - OI

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau souple de type joint (rose) + (beige) (fibreuse)	MET * / J7HU	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	BV3KM5476 / P6 / joint de bride chauffage bat 002	Matériau semi-dur (marron) ; matériau souple de type joint (gris) (fibreuse)	MOLP * / I8UG	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) couche(s)

- (i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer le résultat.
- (ii) La totalité de la couche a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour Le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 VERGEZE, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 (0)4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-012426-01

Date d'émission de rapport : 16/03/2023 10:47

Page3/3

Dossier N° : 23KE006593

Date de réception : 14/03/2023

Date d'analyse : 15/03/2023

Référence dossier Client:18329582 - ESID - QUARTIER BONNET D'HONNIERES - OI

Marie Vigouroux
Cheffe de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 VERGEZE, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 65 31: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

5.6. Annexe supplémentaire



